



Challenge départemental U.13



REGLEMENT DISTRICT DE L'ORNE

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Les équipes U13 disputant une compétition de District participent au Festival Foot U13-Pitch..

- „ Le nombre d'équipes engagées par clubs n'est pas limité,
- „ Les équipes mixtes sont autorisées,
- „ L'engagement des clubs est fait automatiquement par le District pour les équipes engagées en compétition départementale, dans le cas contraire, le club devra en aviser le District pour annuler l'inscription d'une équipe.
- „ L'engagement est gratuit.

Lors du premier tour départemental, la feuille comporte :

- ° L'indication de l'équipe (1, 2, 3, ...).
- ° L'indication des noms, prénoms, N° de licence des joueurs ou joueuses est obligatoire.
- ° L'indication de la jonglerie par joueur est obligatoire au 1^{er} tour.

Cette formule permet de faire jouer tous les enfants en évitant les éliminations précoces mais elle nécessite un important travail administratif (classements, programmations des rencontres, convocations) Il sera donc impératif que les clubs recevant **renvoient la FMI** dûment remplie pour une bonne organisation. Le challenge est enregistré sur Foot Club. Il vous incombe de **saisir le résultat sur Foot Club**. En cas de problème avec la FMI, une **feuille de match papier** devra **impérativement** être adressée au District **avant le mardi 12 h** suivant ma rencontre.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DU CHALLENGE

Le challenge se déroule sous la formule échiquier.

A chaque tour sera établi un classement prenant comme ordre :

- 1 : Le nombre de points obtenus de la ou des rencontres disputées
- 2 : En cas d'égalité du nombre de points total de jonglerie.

A partir du 2^{ème} tour les rencontres seront établies en fonction du classement : l'équipe classée 1^{ère} rencontre l'équipe classée 2^{ème}, la 3^{ème} rencontre la 4^{ème}... (Cas particuliers : les équipes ne peuvent se rencontrer deux fois lors de la même compétition, des aménagements pourront être effectués par la commission organisant la compétition).

1^{er} tour : tirage au sort par secteur : Secteur Flers/Domfront, secteur Alençon/Mortagne, secteur Argentan/L'Aigle. C'est un match simple précédé d'une séance de jonglerie comptabilisée.

2^{ème} tour : formule échiquier par secteur.

3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} tour : le tirage sera effectué sous la formule échiquier dans les 2 challenges sur tout le département.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA JONGLERIE

Chaque joueur, passe à tour de rôle d'abord pied droit : 2 essais consécutifs (maxi : 50 pied droit et 50 pied gauche) en tenue de footballeur (protège tibia obligatoire), départ ballon au sol, aucune surface de rattrapage, uniquement le pied est autorisé, ensuite tout le monde passe pied gauche.

Une fois la jonglerie pied fort réalisée, tous les joueurs effectuent la jonglerie pied faible. Pour cela, il est possible de partir du pied fort, le comptage s'effectue à partir du premier contact pied faible.

Après la jonglerie de l'ensemble des joueurs, les 8 meilleurs scores sont retenus pour le total de l'équipe.

Lors de la finale départementale, les équipes qualifiées participeront à 2 ateliers techniques et à un quizz sur les règles du jeu et les règles de vie.

La jonglerie sera obligatoirement effectuée au 1^{er} tour. Une équipe n'ayant pas réalisé cette épreuve ne pourra se qualifier pour la finale départementale. En cas d'exempt ou de forfait d'une équipe, l'équipe présente devra obligatoirement réaliser seule la jonglerie.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

& Victoire : 4 points.

& Nul : 2 points.

& Défaite : 1 point.

& Forfait : 0 point.

En cas d'égalité au classement, les critères pour départager les ex-aequo sont :

a) Le total de jongleries de chaque équipe obtenu par l'addition des scores des 8 meilleurs joueurs ou joueuses.

b) Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total en tenant compte du 9, 10, 11 puis 12^{ème} joueur. Tout joueur absent se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.

ARTICLE 5 : CREATION D'UN CHALLENGE B

Ce challenge débutera à partir du 3^{ème} tour. Il sera réservé aux équipes ayant obtenu maximum 3 points sur les deux premiers tours.

Ce sera une nouvelle compétition donc les équipes démarreront avec 0 point.

A l'issue du 3^{ème} tour du challenge A, les équipes ayant obtenu 5 points au maximum seront également dirigées vers le challenge B et débiteront cette compétition avec un capital de 4 points.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Durée des rencontres : 2 x 30 minutes

Nombre de joueurs : 8 + 4 remplaçants (tout le monde joue !)

Qualification des joueurs : **les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 2 joueurs ayant disputé en totalité ou en partie 2 matchs de challenge en équipes supérieures.**

L'arbitrage à la touche sera obligatoirement effectué par les joueurs U13.

ARTICLE 7 : FINALE DISTRICT

La Finale District est organisée par la commission de football animation du District, le 6 avril 2019 à Alençon.

Elle réunit les 12 premières équipes du département à l'issue du 5^{ème} tour qualifiées pour le challenge A et les 8 premières équipes pour le challenge B, après tirage au sort intégral, selon la formule "ECHIQUIER".

Dans chaque finale, 1 club ne peut pas présenter plus d'une équipe.

Nombre de rencontres : quatre de 2 x 8 minutes avec une mi-temps de 2 minutes.

Le premier lors de la finale du Challenge A sera qualifié pour la Finale Régionale (Garçons et Filles). En Finale Régionale, la 1^{ère} équipe sera qualifiée pour la finale nationale à Capbreton.

ARTICLE 8 : LES CAS NON PREVUS, dans le présent règlement sont tranchés par la Commission de Football Animation, responsable de la compétition et en dernier ressort par le Comité Directeur du District sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District.